

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

# Mareva



## NETTOYANT FILTRE (solide)

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 12/01/2011

### 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 - Identificateurs de produit

*Nom commercial* : NETTOYANT FILTRE  
*Nom générique* : DETARTRANT FILTRE (solide)  
*Nom de la substance* : Acide sulfamique  
*N° Index* : 016-026-00-0  
*N° CAS* : 5329-14-6  
*N° d'enregistrement REACH* : En cours d'enregistrement  
*Type de produit* : Substance

#### 1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

*Utilisation identifiée* : Détartrage des filtres (réservé aux piscines traitées aux produits oxydants).

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Société* : MAREVA PISCINES ET FILTRATION  
*Adresse* : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE  
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France  
*Téléphone / Fax* : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07  
*Adresse E-mail:* : tech@mareva.fr

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

*N° d'appel d'urgence* FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE  
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN  
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 -Classification de la substance ou du mélange

##### **Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Cat2 - H319  
Corrosion cutanée/irritation cutanée - Cat2 - H315  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Cat3 - H412

*Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 16*

##### **Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Irritant (Xi) - R36/38  
R52/53

*Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16*

##### **Effets néfastes les plus importants**

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

**NETTOYANT FILTRE (solide)**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 12/01/2011

**2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange****Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Symboles de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger

H319 : **Provoque une sévère irritation des yeux**H315 : **Provoque une irritation cutanée**H412 : **Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**

Conseils de prudence - Prévention

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P302/352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

**3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.1 - Substances**

Nom chimique : acide sulfamique  
N° Index : 016-026-00-0  
N° CAS : 5329-14-6  
N° CE : 226-218-8  
Concentration : >= 99 %  
N° d'enregistrement REACH : En cours d'enregistrement  
Classification : Voir section 2.1

**NETTOYANT FILTRE (solide)**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 12/01/2011

**4 - PREMIERS SECOURS****4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

- Conseils généraux* : Eloigner du lieu d'exposition. Transférer la personne à l'air frais.
- En cas d'inhalation* : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau* : Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire.  
Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- En cas de contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 5 minutes minimum.  
Consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion* : Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente).  
Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

**4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas de données supplémentaires disponibles

**4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de données supplémentaires disponibles

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE****5.1 - Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés* : Tous les moyens de lutte contre l' incendie sont autorisés.  
Préférer des agents extincteurs à sec.
- Moyens d'extinction inappropriés* : Pas d'information disponible

**5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de produits dangereux lors de la décomposition: Oxydes de soufres, oxydes d'azote (Nox), ammoniac

**5.3 - Conseils aux pompiers**

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Porter un vêtement de protection adéquat.
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**NETTOYANT FILTRE (solide)**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 12/01/2011

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
- Eviter la formation de poussière. Veiller à une ventilation adéquate.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage**

- Utiliser un équipement de manutention mécanique.
- Recueillir le produit et l'éliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé.
- Eviter la formation de poussière. Veiller à une ventilation adéquate.
- Enlever toute source de d'ignition.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations

**7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités**

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'exposition* : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.  
Réactions dangereuses avec les oxydants puissants.

*Information sur les conditions de stockage* : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais dans l'emballage d'origine. Eviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

*Classe de stockage (Allemagne)* : 8 Substances corrosives

**7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations disponibles

**NETTOYANT FILTRE (solide)**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 12/01/2011

**8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1- Paramètre de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelles.

**8.2- Contrôle de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection Section 7

**Equipement de protection individuelle**

*Protection respiratoire* : Masque à poussière

*Protection des mains* : Porter des gants appropriés  
a) caoutchouc naturel, > 8h, épaisseur 0,5mm  
b) Polyisoprène, > 8h, épaisseur 0,5mm

*Protection des yeux* : Lunette de sécurité à protection intégrale

*Protection de la peau et du corps* : Porter une vêtement de protection approprié

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir Section 6.2

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1- Propriétés physiques et chimiques**

*Aspect* : solide.  
*Couleur* : blanc.  
*Odeur* : Neutre  
*Seuil olfactif* : Pas de données  
*pH à 10 g/l à 20°C* : 1,00 - 1,20  
*Point de congélation* : ~ 190°C  
*Point d'ébullition* : non applicable  
*Point d'éclair* : non applicable  
*Taux d'évaporation* : Pas de données  
*Inflammabilité* : non inflammable.  
*Propriétés explosives* : Pas de données  
*Pression de vapeur* : Pas de données  
*Densité de vapeur* : Pas de données  
*Densité relative à 20°C* : 213 g/cm<sup>3</sup>  
*Solubilité(s)* : 213 g/L dans l'eau à 20°C  
*Coeff partage: n-octanol/eau* : Pas de données

**NETTOYANT FILTRE (solide)**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 12/01/2011

**9.1- Propriétés physiques et chimiques (suite)***T° d'auto-inflammation* : Pas de données*T° de décomposition* : Pas de données*Viscosité* : Pas de données*Propriétés comburantes* : Pas de données**9.2- Autres informations***Masse volumique apparente* : 1000 - 1300 Kg/m<sup>3</sup> (à 20°C)**10 - STABILITE ET REACTIVITE****10.1- Réactivité**

- Pas d'information disponible

**10.2- Stabilité chimique**

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

**10.3- Réactions dangereuses**

- Incompatible avec les agents oxydants.
- Dégagement d'hydrogène en présence de métaux

**10.4- Conditions à éviter**

- Températures extrêmes et lumière du soleil directe

**10.5- Matières incompatibles**

- Pas d'information disponible

**10.6- Produits de décomposition dangereux**

- Oxydes d'azote
- Ammoniaque
- Oxydes de soufre

**NETTOYANT FILTRE (solide)**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 12/01/2011

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toutes les données de référence à la substance pure: acide sulfamique (N°CAS: 5329-14-6)**

<i>Toxicité aiguë</i>	: DL50 = 3160 mg/kg (espèce: rat)
<i>Corrosion cutanée/ irritation cutanée</i>	: Irritant pour la peau (espèce: lapin) Méthode OCDE Ligne directive 404
<i>Lésions oculaires graves/ irritation oculaire</i>	: sévère Irritation des yeux (espèce: lapin) Méthode OCDE Ligne directive 405 Rq: <b>Risque de lésions oculaires graves</b>
<i>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</i>	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire
<i>Mutagenicité sur les cellules germinales</i>	: Pas de données
<i>Cancérogénicité</i>	: Pas de données
<i>Toxicité pour la reproduction</i>	: Pas de données
<i>Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique</i>	: Pas de données
<i>Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée</i>	: Pas de données
<i>Danger par aspiration</i>	: Pas de données

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES****Toutes les données de référence à la substance pure: acide sulfamique (N°CAS: 5329-14-6)**

<i>Toxicité</i>	Poisson: CL50 = 70,3 mg/L sur 96H (espèce: Pimephales promelas) Bactéries: EC10 > 1000mg/L sur 16H (espèce: Pseudomonas putida)
<i>Persistance et dégradabilité</i>	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques
<i>Potentiel de bioaccumulation</i>	: non envisageable
<i>Mobilité dans le sol</i>	: Données non disponibles
<i>Résultats des évaluations PBT et vPvB</i>	: Données non disponibles
<i>Autres effets néfastes</i>	Ne provoque pas de DBO (Demande biologique en oxygène)

**NETTOYANT FILTRE (solide)**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 12/01/2011

**13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION****13.1- Méthodes d'élimination**

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
  - Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

**13.2- Emballages contaminés**

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N° ONU	: 2967
Désignation officielle	: ACIDE SULFAMIQUE
Classe de danger	: 8
Groupe d'emballage	: III
Etiquettes	: 8
Code tunnel (ADR)	: E
Dangers pour l'environnement	: Non
Remarque	: Transport en Quantités Limitées, LQ=5Kg

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

N° ICPE	: Non concerné
N° Synapse	: En cours
Allemagne:	N° Produktnummer : En cours Registriernummer : Non concerné
Suisse:	N° SZID: En cours N° AN: Non concerné

**16 - AUTRES INFORMATIONS :****16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2**

- H319: Provoque une sévère irritation des yeux  
H315: Provoque une irritation cutanée  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme  
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau  
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme

**NETTOYANT FILTRE (solide)**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 12/01/2011

**16.2- Autres informations**

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.